

## Calendrier des démarches pour une mobilité en 2025/2026

Votre projet de départ à l'étranger se prépare un an à l'avance (L2 pour un départ en L3 et M1 pour un départ en M2)

Ce calendrier vous indique toutes les étapes des démarches pédagogiques et financières à effectuer

Retrouvez toutes les informations sur la page du site « [Partir à l'international](#) »

### Septembre 2024

- **Partir en mobilité / Réunion 1 (FASSED-FACEF-PHILO-THEO) : Mardi 17 septembre de 12h30 à 13h30 - AUDITORIUM**
  - ✍ Inscription **obligatoire** sur Eventbrite : <https://www.eventbrite.co.uk/e/billets-reunion-dinformation-sur-la-mobilite-internationale-auditorium-1015182296577?aff=oddtcreator>
  - ✍ Les certifications **TOEFL** ou **IELTS** sont **obligatoires** pour les universités anglophones. Inscription en ligne fin septembre au plus tard sur le site ETS TOEFL (Attention «The Home Edition» & «My best score» ne sont pas acceptés). Pour l'IELTS voir site du British Council.
  - ☞ Vous êtes invités à vérifier les prérequis linguistiques et académiques sur les sites des universités partenaires avant de faire vos choix. Une attestation linguistique sera demandée pour chacun de vos 3 vœux.

- **Partir en mobilité/ Réunion 1 (Faculté des Lettres - FDL) : Mardi 24 septembre 12h30 à 13h30 – Salle Z16 (Paul Ricœur)**

### Octobre à novembre 2024

- **Partir en mobilité aux USA/Canada (MICEFA) / Réunion 2 : Mardi 8 octobre de 12h30 à 13h30 – Salle Z16 (Paul Ricœur)**
- **Partir en mobilité – Préparation du dossier / Réunion 3 : Mardi 15 octobre de 12h30 à 13h30 – AUDITORIUM**
  - ☞ Mise en ligne du formulaire de vœux : Mi-octobre
  - ✍ Ouverture des tests linguistiques sur la plateforme <https://formation.icp.fr> du 1<sup>er</sup> au 31 octobre – Attestations téléchargeables du 1<sup>er</sup> au 21 novembre (cf. instructions/site internet)
  - ✍ **Préparation du dossier** : identification des universités partenaires, consultation des catalogues de cours, préparation du budget... (*liste non exhaustive*)

**Date limite** de soumission du [formulaire de vœux](#), formulaires de bourse ICP international et bourse IDF, en ligne :  
**Jeu**di 21 novembre avant minuit

Les dossiers MICEFA, doivent être déposés au plus tard **le lundi 11 novembre au bureau de la DRI avant 12h00.**

### Janvier 2025

- ☞ **Communication des résultats de la commission de sélection mi-janvier**
- ☞ Entretiens MICEFA dans les bureaux de la MICEFA (pour les étudiants retenus). La date sera communiquée ultérieurement.

### Février à juin 2025

- ✍ Vous constituez et transmettez votre dossier de candidature à l'université partenaire ou à la DRI selon les consignes données par l'université d'accueil. (Attention les dates varient selon les établissements.)
- ✍ **Vous faites valider votre contrat d'études par le professeur référent avant le départ.** L'université partenaire vous transmet sa décision d'acceptation ou de rejet de candidature. Si votre candidature est acceptée, l'université partenaire vous transmet les compléments d'informations nécessaires à votre séjour (logement, intégration, documents nécessaires au visa le cas échéant...).
- **Partir en mobilité / Réunion 4 : Obligatoire – Préparation au départ - Hors Europe : Date à confirmer**
- « Carnets de la mobilité » Évènement convivial : Mardi 18 mars de 12h00 à 14h00 – **Foyer + Auditorium** «Venez échanger et partager avec les étudiants de retour de mobilité»
- **Partir en mobilité / Réunion 5 : Obligatoire - Préparation au départ - EUROPE : Date à confirmer**  
Vous devez effectuer votre inscription administrative et financière auprès du Secrétariat Universitaire avant votre départ.

### Juillet à septembre 2025

- ✍ Dépôt de votre kit Erasmus+ (pour les mobilités ERASMUS+) dûment complété et signé à la DRI, avant fin juin.
- ✍ Vous devez soumettre votre **contrat d'études** dans les 15 jours suivant le début du semestre à votre professeur référent pour validation des crédits. (Rappel : 30 ECTS obligatoires à indiquer sur le contrat d'études). Il devra également être signé et tamponné par l'université d'accueil.
- ✍ Vous devez **IMPERATIVEMENT** retourner l'attestation de présence à la DRI dès votre arrivée sur place (pour les mobilités ERASMUS+ et les bénéficiaires de la bourse ICP International).